

Communiqué Pour diffusion immédiate

Lutte à la pauvreté et revenu minimum garanti Une mise en garde au gouvernement québécois

Québec, le 8 novembre 2017. – Le troisième *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale* est attendu cet automne et le gouvernement a laissé entendre qu'un projet de revenu minimum garanti pourrait en faire partie. Aujourd'hui, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, accompagné des représentantes et représentants de cinq organisations, a dévoilé une déclaration de principes sur le revenu minimum garanti (RMG) qui se veut une mise en garde au gouvernement. Car malheureusement, rien ne garantit que son éventuel projet de RMG sera un outil de progrès social.

Rappelons que les ministres Carlos Leitão et François Blais, à la demande du premier ministre, ont mis sur pied un comité d'experts sur le RMG à l'été 2016. Leurs recommandations ne sont toujours pas connues, mais il est possible qu'une partie d'entre elles fassent partie du prochain plan de lutte à la pauvreté.

- « Le concept de RMG peut prendre différentes formes et cacher de nombreux pièges, affirme Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Nous avons de sérieux doutes sur les intentions du gouvernement actuel, qui est guidé par une conception néolibérale du rôle de l'État, comme en font foi les trois dernières années d'austérité budgétaire et la dernière réforme de l'aide sociale. Difficile de croire que son éventuel projet de RMG visera réellement l'amélioration des conditions de vie des personnes. »
- « Nous ne sommes pas ici pour défendre ou dénoncer l'idée même du RMG, poursuit M. Petitclerc. Pour nous, l'important est que le prochain plan de lutte à la pauvreté du gouvernement comporte des mesures audacieuses de redistribution de la richesse, peu importe que ce soit sous la forme d'un RMG ou non. Mais si le gouvernement propose un projet de RMG, nous croyons que celui-ci devrait au moins répondre aux conditions minimales présentées dans la déclaration :

- Permettre d'augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie;
- Être versé de façon inconditionnelle;
- Aller de pair avec d'importantes améliorations des services publics, des protections sociales et des lois du travail.

Les appuis à la déclaration

À ce jour, la déclaration a été appuyée par une centaine d'organisations, et le nombre d'appuis devrait augmenter fortement après le dévoilement d'aujourd'hui.

Les porte-parole de cinq organisations ont tenu à exposer les raisons ayant motivé leur appui à la déclaration.

Judith Gagnon, présidente de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) :

« C'est dans une perspective de solidarité intergénérationnelle de lutte contre la pauvreté que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) appuie la déclaration de principes sur le revenu minimum garanti. Forte de ses 25 000 membres, l'AQDR revendique, pour toutes les personnes retraitées, l'obtention d'un revenu de retraite atteignant minimalement le seuil de faible revenu par une amélioration des régimes publics. Les mécanismes peuvent être différents, mais l'objectif demeure le même : un revenu décent pour pouvoir vivre dans la dignité. »

Charles Rice, président du Réseau communautaire en santé mentale (COSME):

« Les personnes ayant des troubles de santé mentale forment un groupe important parmi les personnes en situation de pauvreté. Pourtant, la santé mentale demeure un secteur négligé des services sociaux et de santé. Nous attendons du 3^e Plan de lutte à la pauvreté qu'il reconnaisse les liens entre santé mentale et pauvreté et qu'il annonce des mesures particulières pour les personnes qui vivent cette réalité. »

Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) :

« Si la situation des familles monoparentales s'est passablement améliorée ces dernières années, c'est notamment grâce à la création de diverses mesures de soutien aux familles, dont des services de garde à contribution réduite et des allocations familiales plus généreuses. Or, devant les menaces qui pèsent actuellement sur nos services publics et nos programmes sociaux, il est essentiel de refuser tout recul additionnel et urgent de réparer les dommages causés à notre filet social! »

Yann Tremblay-Marcotte, coordonnateur du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) :

« L'aide sociale est un programme injuste, discriminatoire, qui stigmatise et handicape la santé physique et mentale des personnes, finissant par les éloigner du marché du travail. La lutte à la pauvreté doit passer par une meilleure redistribution de la richesse. Pour nous, c'est l'aide sociale qui doit être transformée en Revenu social ».

Christian Daigle, président général du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) :

« À travers toutes les réflexions que nous aurons dans les prochaines années sur l'amélioration de nos mesures de protection sociale, nous ne devons pas oublier que des services publics accessibles et gratuits sont le meilleur moyen de favoriser une société plus juste. Notre réflexion sur l'amélioration du filet social doit donc intégrer l'amélioration des services publics comme outils de répartition de la richesse. »

LIEN VERS LA DÉCLARATION DE PRINCIPES SUR LE RMG ET LA LISTE D'APPUIS : http://www.pauvrete.gc.ca/declaration-RMG

- 30 -

Renseignements:

Patrice Lemieux Breton, responsable des communications Collectif pour un Québec sans pauvreté 418 930-5969 / communications@pauvrete.gc.ca

Pour joindre les porte-parole citéEs et présentEs à la conférence de presse :

AQDR: 514 452-0615 / lyne.baillargeon@agdr.org (Lyne Baillargeon)

COSME: 418 255-0698 / c.rice@agirensantementale.ca (Charles Rice)

FAFMRQ: 514 710-6661 / fafmrq.info@videotron.ca (Sylvie Lévesque)

FCPASQ: 514 577-3279 / sol@fcpasq.qc.ca (Yann Tremblay-Marcotte)

SFPQ: 418 623-2424, poste 338 / eric.levesque@sfpq.qc.ca (Éric Lévesque)